

## Annexe 1 – Fiche de poste – Directeur délégué ou directrice déléguée aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT) au lycée d'État des îles de Wallis et Futuna

Le poste de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT) au lycée d'État des îles de Wallis et Futuna est déclaré vacant à la rentrée scolaire de février 2025. Ce poste s'inscrit dans le cadre du mouvement spécifique.

### Descriptif du profil recherché

Ce poste nécessite des compétences particulières. Le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques nommé devra posséder une expérience de plusieurs années dans cette fonction. L'intéressé doit être issu du secteur industriel ou tertiaire. Compte tenu de la carte des formations de l'établissement, sections générales et technologiques (STI2D, STMG), sections professionnelles industrielles et tertiaires (CAP, BACPRO), ce poste requiert une très grande ouverture d'esprit, une excellente connaissance des formations et une très grande capacité d'adaptation à des conditions de vie spécifique.

Le directeur délégué devra faire preuve d'initiatives pour intégrer les contraintes liées à l'environnement et assurer au quotidien le fonctionnement des différents secteurs, et ce en lien avec le monde professionnel. Il devra, en outre, poursuivre le travail collaboratif avec les collègues dans le cadre du parcours Avenir, animer le bureau des entreprises, coopérer de manière active au déploiement du comité local école entreprise, accompagner la mise en œuvre de la nouvelle organisation du baccalauréat professionnel et celle des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) hors territoire. Une connaissance approfondie de Parcoursup est requise. De plus, du fait de l'arrivée du haut débit numérique, le candidat doit posséder par ailleurs de solides connaissances dans le domaine des TICE.

Conseiller du chef d'établissement, le directeur délégué a une mission de nature pédagogique. Le rôle d'organisateur du directeur délégué s'appliquant aux ressources humaines, aux moyens techniques ainsi qu'à la gestion du temps et de l'espace pédagogique, le candidat devra être doté de qualités managériales et relationnelles avérées. Une capacité d'engagement soutenue et exemplaire est requise dans une activité professionnelle à laquelle est associée une charge de travail importante.

Les structures et hiérarchies coutumières locales impliquent une articulation entre l'écoute, le respect des représentants coutumiers et les attentes de l'institution ; aussi le directeur délégué devra posséder des compétences en termes de compréhension des situations et des enjeux.

Un entretien de recrutement sera organisé à distance. Les candidatures potentiellement retenues seront soumises à l'avis de l'inspection générale de l'éducation nationale, du sport et de la recherche.

### Modalités de candidature

Les dossiers de candidature, revêtus de l'avis du chef d'établissement, devront être transmis dans les 15 jours suivant la date de publication de cet avis à l'adresse suivante : [secretaire.dgrhb2-2@education.gouv.fr](mailto:secretaire.dgrhb2-2@education.gouv.fr) en précisant l'objet « mouvement spécifique WF – DDFPT – RS 2025 – NOM PRÉNOM ».

Un double de la candidature sera adressé, directement par la candidate ou le candidat, au vice-rectorat des îles de Wallis et Futuna par courrier électronique aux adresses suivantes : [vr@ac-wf.wf](mailto:vr@ac-wf.wf), [loetizia.fayolle@ac-wf.wf](mailto:loetizia.fayolle@ac-wf.wf) en précisant en objet : « Mouvement spécifique DDFPT - nom prénom ».

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les conditions de vie dans la collectivité ; la consultation du site web du vice-rectorat est vivement recommandée : <http://www.ac-wf.wf>

Les dossiers de candidature devront être accompagnés des pièces suivantes, en un seul PDF :

- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae ;
- une copie des deux derniers rapports d'inspection ou comptes rendus de rendez-vous de carrière ;
- une fiche de synthèse de moins d'un mois à demander au gestionnaire académique ;
- une copie de l'habilitation à exercer les fonctions de directeur délégué aux formations professionnelles (DDFPT).

Des informations complémentaires pourront être obtenues auprès de Loetizia Fayolle, directrice du 2<sup>d</sup> degré ([loetizia.fayolle@ac-wf.wf](mailto:loetizia.fayolle@ac-wf.wf)) et de Denise Likafia, chef du service des ressources humaines pour les aspects purement administratifs ([rh@ac-wf.wf](mailto:rh@ac-wf.wf)).